



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Politique forestière Rôles de la direction départementale des territoires en Vaucluse

Les principaux axes d'interventions de la DDT

- Un rôle régalien
 - Application des dispositions du code forestier : encadrement des interventions dans les espaces forestiers, défrichage, coupes de bois...
 - La défense des forêts des forêts contre l'incendie
 - Aides pour la réalisation de travaux en forêt
 - Prise en compte du risque d'incendie de forêt dans l'aménagement du territoire
- Un rôle « d'ensemblier »

conduit en liaison avec tous les partenaires : administrations, collectivités, établissements publics, service incendie, intervenants dans les domaines agricoles et environnementaux ou de la prévention des incendies, associations...

La réglementation forestière

Différentes actions à ne pas confondre !

- **Défrichement** : défricher, c'est changer la destination d'une parcelle, pour toute parcelle boisée (constatation de fait, et quelle que soit sa surface) si elle fait partie d'un massif forestier de plus de 4ha (indépendamment de toute propriété).
 - État boisé de la zone à défricher > 30 ans
 - Nécessité d'une autorisation administrative dès le 1^{er} m²: formulaires en ligne sur le site de la préfecture de Vaucluse
- **Coupe de bois** : une coupe d'arbres est une opération sylvicole qui ne modifie en rien la destination forestière d'un sol. Des dispositions spécifiques les encadrent :
 - Propriété de plus de 25 ha : nécessité d'élaborer un plan simple de gestion
 - Espaces boisés classés au plan local d'urbanisme de la commune : autorisation de coupes (arrêtés préfectoraux spécifiques)
 - Dans les sites Natura 2000 ou les sites classés
- **Débroussaillage** : le débroussaillage est un travail entrepris dans le but de protéger le terrain contre l'incendie, tout en lui gardant sa vocation forestière.

La réglementation forestière

Défrichage →



← Coupe de bois

Débroussaillage →



La défense des forêts contre l'incendie

- Élaboration du plan départemental de protection des forêts contre l'incendie : **PDPFCI** 2015/2024. Un document cadre, élaboré avec tous les acteurs départementaux de la DFCI, qui comprend :
 - Une évaluation des actions passées
 - Un état actualisé du risque d'incendie de forêt dans le département
 - Un document d'orientation, déclinant des objectifs stratégiques pour chaque volet de la prévention
- Mise en œuvre des dispositions du code forestier relatives à la protection des forêts contre l'incendie. Arrêtés préfectoraux sur :
 - La détermination des massifs forestiers sensibles
 - L'accès aux massifs
 - L'emploi du feu
 - Les obligations légales de débroussaillage
- La gestion du dispositif forestier de surveillance en période estivale
 - Mise en œuvre des patrouilles forestières de surveillance (techniciens ONF, patrouilles armées des APFM) en fonction du niveau de risque journalier
 - Intervention du cadre forestier au PC en cas de feu important (renseignements, coordination des interventions des acteurs forestiers...)

Le financement des actions en forêts

- Les aides européennes du FEADER :
 - Gérées par la région, autorité de gestion : établissement de plans de développement rural régionaux (PDRR)
 - Actions financées :
 - ▶ Protection des forêts contre l'incendie
 - ▶ Desserte forestière
 - ▶ Aménagements pastoraux
- Le Plan de relance, volet forestier
 - Une mesure « renouvellement forestier » pour aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer.
 - ▶ Pour les propriétaires forestiers individuels et/ou leurs mandataires, notamment les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (Consortium Merle Frères « Repeup'lure » et la DT de l'ONF).
 - ▶ Pas de dossiers déposé à ce jour en Vaucluse - Clôture le 31/12/2021
 - Aide aux investissements pour accompagner les entreprises de production et de plantation de plants forestiers. 3 entreprises retenues en PACA
 - Aide à la modernisation des industries de transformation du bois. 1 dossier déposé en PACA



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un site à consulter :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/forets-r377.html>

Je vous remercie...